



Conseil européen

Bruxelles, le 24 février 2022
(OR. en)

EUCO 18/22
COR 2 (fr)

CO EUR 16
CONCL 3

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion extraordinaire du Conseil européen (24 février 2022) – Conclusions

- Page 1, paragraphe 2, première phrase:

Au lieu de:

"Le Conseil européen appelle la Russie à cesser immédiatement ses actions militaires, à retirer sans condition toutes ses forces et équipements militaires de la totalité du territoire ukrainien et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international.",

lire:

"Le Conseil européen appelle la Russie à cesser immédiatement ses actions militaires, à retirer sans condition toutes ses forces et **tous ses** équipements militaires de la totalité du territoire ukrainien et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international.";

- Page 2, paragraphe 5, première phrase:

Au lieu de:

"L'UE a réagi avec rapidité et détermination face à la reconnaissance des entités séparatistes autoproclamées de l'Ukraine par la Russie et au déploiement de ses forces armées en adoptant des mesures pour y répondre.",

lire:

"L'UE a réagi avec rapidité et détermination face à la reconnaissance des entités séparatistes autoproclamées de l'Ukraine par la Russie et au déploiement de ses forces armées en adoptant des mesures restrictives pour y répondre."
